

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 18 octobre 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-FINANCES-56

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 05 NOV. 2024

Date de transmission : 05 NOV. 2024

Date de réception rectorat : 05 NOV. 2024

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LA LETTRE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE RELATIVE AU BUDGET INITIAL 2025

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'annexe adossée à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

Approuve la lettre d'orientation budgétaire relative au budget initial 2025 telle que définie dans le document annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

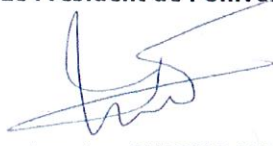
La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 18 octobre 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration


Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 18 octobre 2024

**Nombre de membres présents ou
représentés participant à la délibération :**

26

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 6

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Note politique et orientations budgétaires 2025

1- Contexte

L'année 2024 a été marquée budgétairement par un compte financier déficitaire pour une deuxième année consécutive, et par la mise en place d'un PREF (Plan de Retour à l'Équilibre Financier) voté en juillet après sa validation par le rectorat (cf Annexe pour 2025). L'année 2025 sera à l'évidence difficile du fait des contraintes financières imposées à l'échelle nationale sur les universités par la situation économique du pays et les choix budgétaires en cours dans le PLF (Projet de loi de finances 2025). Les dernières annonces budgétaires du gouvernement n'indiquent aucune amélioration de la dotation des établissements pour 2025 et même des restrictions supplémentaires avec par exemple seulement un tiers du financement initialement prévu dans le déploiement de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) mais aussi la non-compensation des mesures sociales qui pèsent sur notre masse salariale et un financement plus faible pour soutenir l'apprentissage. Cette année, 80% des universités françaises annoncent un compte financier 2024 déficitaire. L'UPEC d'une certaine manière et dans ce contexte budgétaire difficile est déjà sur une trajectoire de redressement et a obtenu un COMP (contrat d'Objectifs, de Moyens et Performance) en vague 2 avec des financements qui donnent quelques marges de manœuvres. Nos succès aux appels d'offres tels ERASME et Aurora permettront en cette période tendue budgétairement de soutenir de nombreux projets tant en formation qu'en recherche. La présidence de l'Université fera valoir lors de rencontres prochaines avec nos tutelles, ses particularités territoriales notamment mais aussi les efforts déjà faits qui nécessitent d'être accompagnés par une dotation supplémentaire. En effet, la pression démographique reste forte dans l'Est parisien contrairement à d'autres régions.

2024 est une année charnière avec un travail conséquent mené par les équipes sur les différents axes du projet d'établissement ERASME (avec les félicitations de l'ANR en juillet 2024) pour une montée en puissance du déploiement des actions en 2025. Ce travail d'accompagnement ainsi que de structuration administrative a aussi porté sur les autres grands projets de l'établissement (EUR FRAPP et LIVE, PIA 3 CMQ « Santé », PIA4 CMQ « construction », Aurora....) et devrait permettre en 2025 une année du plein déploiement de ces programmes.

Enfin, 2024 est l'année de finalisation des projets immobiliers du plan de relance de 10 M€ avec la fin de la rénovation énergétique de la BU (Bibliothèque Universitaire) de Campus Centre, venant compléter les projets du bâtiment de l'IEP (Campus de Fontainebleau) et du bâtiment dit de l'horloge (Campus de Vitry). 2025 sera l'année de livraison de la dalle rénovée, après une longue attente, projet de 12,5 M€ dont la moitié financée sur ressources établissement.

L'année 2025 sera également celle de la fin de la ComUE Paris-Est Sup et la mise en place d'une coordination territoriale. Les dernières réunions à la DGESIP confirment les calendriers et la liquidation de la ComUE avec le maintien de la subvention vers les établissements qui permettra de garder une dynamique de fonctionnement pour les différents objets actuels portés par la ComUE tels que la formation doctorale, PEPITE, PUI... Ce changement modifiera inévitablement les équilibres financiers avec un nouveau modèle de financement de cette coordination qui s'articulera autour des objets portés par les membres. Le fond de roulement de la ComUE sera partagé entre les établissements et devrait donner une marge financière pour des projets d'investissement. La fin de la ComUE Paris-Est Sup nous amènera à modifier notre calendrier budgétaire avec un BR (Budget rectificatif) qui sera avancé au dernier Conseil d'Administration de juillet pour intégrer ce changement.

2- Orientations budgétaires

Nous vous présentons une note d'orientations budgétaires 2025 contrainte par la mise en œuvre des mesures annoncées dans le PREF pour entrer dans une trajectoire de retour à l'équilibre pour 2027. Cette année le budget prévisionnel 2025 sera prudent, dans la continuité du dernier budget rectificatif 2024. Tout en garantissant une diminution du déficit nous maintiendrons le dynamisme de notre Université. L'équipe politique a indiqué à plusieurs reprises que l'UPEC a de vrais atouts pour afficher que l'emploi reste sa priorité et donc pour que le gel de l'emploi ne soit pas la solution première pour sortir du déficit. Cela n'exclut pas une vigilance car la réduction de la masse salariale non financée est malheureusement nécessaire, les autres mesures ayant des durées de mises en œuvre plus longues. Nous sommes conscients des efforts demandés à la communauté pour augmenter les ressources et réduire les dépenses mais ces efforts sont nécessaires si nous souhaitons collectivement préserver l'emploi pour assurer les missions de l'UPEC. Les orientations budgétaires intégreront les actions validées dans le cadre du COMP avec un financement pour la mise en œuvre des actions de 5 M€.

Les orientations budgétaires portent donc une politique d'établissement plaçant résolument l'UPEC dans une dynamique d'université de recherche, statut attesté encore cette année dans les classements dont Shanghai, et visent aussi à conforter son rôle d'université engagée pour les réussites et l'insertion professionnelle dans le territoire est-francilien.

a. Aide à la réussite étudiante et l'excellence, soutenabilité de l'offre de formation.

La dotation formation aux composantes sera réduite de 2M€, conforme au PREF, pour limiter le gel de poste en campagne d'emploi. Le suivi des programmes financés sera accru pour mesurer l'impact de la stratégie soutenue. Dans un souci de parallélisme avec la dotation recherche, la ventilation de l'enveloppe formation sera proposée au vote en CFVU pour le BR 2025.

Maintenir le soutien à la pédagogie

L'accompagnement du MESR sur l'effort porté en IUT avec le déploiement du BUT3 a permis la création de 9 postes supplémentaires pour la rentrée 2025. Néanmoins la pression démographique en Licence reste importante sur l'UPEC malgré la réduction de certaines capacités d'accueil à cette rentrée 2024. Le COMP permettra d'accompagner la création ou d'accroître des effectifs sur des formations ciblées.

L'université continue de soutenir l'innovation et les investissements pédagogiques notamment à travers ses deux CMQe (Campus des Métiers et Qualifications d'Excellence) « Santé, autonomie et bien vieillir » et « Transition écologique et numérique de la construction » bénéficiant de financements PIA3 et PIA4. La capacité de choisir leurs investissements pédagogiques a été transférée aux composantes, sur leur budget.

Par ailleurs, l'UPEC continuera à se positionner sur les appels d'offre permettant de porter l'accompagnement de la transformation. Ainsi 2025 verra le démarrage du projet ENSUIITE, dernier succès à l'AMI-CMA (Appel à Manifestation d'Intérêt Compétences et Métiers d'Avenir) sur le volet « Santé Numérique » financé à hauteur de 1,7M€ sur 5 ans.

Face aux difficultés rencontrées pour recruter des ingénieurs pédagogiques, l'UPEC va créer un DU d'ingénieur pédagogique développant des compétences dans les deux domaines des sciences de

l'éducation et du numérique. Dans un souci de promouvoir l'hybridation et d'adresser le territoire national, ce DU sera complètement accessible à distance.

L'excellence à travers des parcours Master-Doctorat

L'UPEC a deux EUR (École Universitaire de Recherches) FRAPP et LIVE, bénéficiant d'un financement ANR, qui doivent accentuer leurs actions en 2025.

Dans la suite de la création de ses EUR, l'UPEC a soutenu l'interdisciplinarité par la mise en place de "graduate programs" pour valoriser des parcours d'excellence master-doctorat. Les "graduate programs" seront accompagnés par des financements sur 2025 maximum de 15k€ en fonctionnement et des contrats doctoraux. L'objectif reste de financer des "graduate programs" favorisant l'interdisciplinarité mais garantissant leur impact et soutenabilité avec une intégration dans la nouvelle offre de formation.

Ces programmes sont rassemblés à la direction des grands projets pour faciliter leur suivi et mise en œuvre. Ils complètent les axes stratégiques.

Assurer la soutenabilité de l'offre de formation

La masse salariale de l'établissement en formation a, ces dernières années, augmenté. Cette croissance est principalement liée à celle des effectifs et suit une tendance pluriannuelle. La nouvelle offre de formation doit être construite au printemps 2025, pour une mise en œuvre à la rentrée 2026. Elle intégrera les indicateurs de bilan mais également les ressources mobilisées en formation : loi ORE, alternance, formation continue ou dotation établissement. Ce travail devra aboutir à garantir la soutenabilité de notre offre de formation sans moyens supplémentaires du MESR.

b. Un soutien et une autonomie affirmés en faveur de la Recherche.

Une dotation unique recherche, qui devra être ventilée par la CR (Commission Recherche), sera centralisée, globalisée et réduite à 2,6M€ comprenant l'ensemble des dispositifs (dotations récurrentes, post-docs, soutien aux jeunes chercheurs et chercheuses, etc.) Suppressions des sous enveloppes BQER et divers AO pour une gestion optimisée et réduisant la part administrative chronophage. De même, suspension en 2025 et 2026 de l'AO investissement recherche pour finaliser les investissements UPEC et limiter le gel de poste en campagne d'emploi. Le suivi des programmes financés sera accru pour mesurer l'impact de la stratégie soutenue.

Poursuivre la trajectoire

En dépit des contraintes pesant à l'échelle nationale sur les universités (absence d'augmentation de la subvention pour charges de service public notamment) et sur l'UPEC en particulier, la proposition de budget initial présentée par l'équipe présidentielle, pour l'année 2025, témoignera d'une volonté de soutenir la recherche avec le maintien de la dotation aux unités de recherche de 1,8 M€. Cette dotation aux unités de recherche pourra à leur demande, comme pour la formation, être transformée en investissement. Le dispositif de financement à 50% de dix bourses doctorales sera maintenu en 2025.

Financement de projets structurants et transversaux de l'UPEC

Les appels à projets transformants d'ERASME mobiliseront une enveloppe supérieure à 1M€ sur 2025 pour accompagner le nombre croissant de dossiers de qualité déposés sur les premières années du programme. Cet appel a déjà permis de susciter des projets de recherche de grande ampleur ouvert sur la société, cela doit se poursuivre et s'amplifier avec un appel à projet maintenant bien identifié.

Au-delà de cet appel à projet, ERASME permettra en 2025 de créer en lien avec la fondation partenariale (UPEC_ **Fondation**) de nouvelles chaires enseignement-recherche et de renouveler celle déjà existante sur les situations d'handicap. Ces chaires participeront, notamment au travers de contrats doctoraux et post-doctoraux ainsi que l'accueil de chercheurs invités ou associés, au renforcement de la recherche et au développement d'une politique d'attractivité.

Poursuivre l'augmentation du nombre d'allocations doctorales.

La possibilité de financer les travaux de doctorants constitue toujours un enjeu décisif pour renforcer le lien formation/recherche et rendre la recherche menée à l'UPEC encore plus attractive. Le nombre total de contrats doctoraux a plus que doublé depuis le début du mandat mais doit continuer à être soutenu. En 2020, nous avons proposé la création des huit premiers nouveaux contrats doctoraux financés à 50% (demie-allocation doctorale) sur le budget central de l'université, l'autre moitié étant prise en charge sur le budget des composantes, des unités de recherche ou de financeurs extérieurs (entreprises, collectivités, associations, établissements, etc.). Cette trajectoire est maintenue en 2025 mais d'autres allocations doctorales seront financées par d'autres dispositifs (voir plus haut).

Accompagner les unités de recherche dans la réponse aux appels d'offres.

Afin d'accompagner la réponse aux appels d'offres et dynamiser la recherche, l'UPEC a créé UPEC_ **Tranfert et Innovation** au sein de la DRV (Direction de la Recherche et de la Valorisation). Ce soutien aux unités de recherche doit être renforcé grâce au financement remporté dans le cadre de l'appel à projet PIA4 « accélération des stratégies de développement des établissements d'ESR » (ASDESER) avec la mise en place d'une « cellule Europe » au sein de la DRV prévu par le projet CAPE-EU.

Sciences avec et pour la société (SAPS).

Les actions sciences avec et pour la société (SAPS) (e.g., exposition itinérante sur les démarches scientifiques dans les collèges en partenariat avec l'Exploradôme) pour lesquelles nous avons obtenu le label en 2022, et soutenues également par l'appel à projets transformants ERASME (Festival d'Histoire Populaire/ Festival des écrivaines organisés à Créteil) poursuivront leur déploiement en 2025. Le travail mené en 2024 par la vice-présidence SAPS a permis le renouvellement des crédits apportés par le label SAPS du Ministère pour 2025.

c. Entretien et investir dans le patrimoine immobilier de l'UPEC

La politique immobilière de l'UPEC est retranscrite dans un Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) voté au CA de juillet 2020 puis validé par la Direction de l'immobilier de l'État et le MESR. Ce schéma se décline dans son pilotage opérationnel dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui comprend les projets du plan de relance qui s'achèveront en cette fin d'année 2024 et les

grands projets inscrits au CPER 2015-2020 : restructuration Faculté de santé, construction d'un Bâtiment de Recherche Biomédicale et restructuration de la dalle du Campus centre. Ces opérations vont enfin voir leur conclusion en 2025 mais sont directement impactées par l'augmentation des coûts de la construction qui génèrent des dépassements budgétaires. La priorité en investissement de l'UPEC est de maîtriser ces surcoûts et de finaliser ces projets dans les meilleures conditions. De même, le CPER 2021-2027 devra dans sa phase 2025 prendre en compte ces évolutions qui nécessiteront pour une partie d'entre elles une part d'autofinancement sur les budgets propres de l'Université.

De plus, les infrastructures bâtementaires nécessitent des investissements travaux afin de maintenir un patrimoine immobilier fonctionnel, l'enveloppe travaux hors CPER sera reconduite pour un montant similaire au budget initial 2024. Dès lors, l'action du patrimoine s'inscrit dans un cadre pluriannuel couvrant tant les réparations et améliorations courantes des bâtiments que des projets de moyen terme. Le budget 2025 du patrimoine orientera au maximum le budget entretien et petits travaux sur la sobriété énergétique et l'amélioration de notre impact écologique.

d. Continuer d'améliorer nos diversités de parcours

La politique internationale

L'UPEC a été retenue pour devenir membre de l'alliance d'universités européennes Aurora dans le cadre de l'initiative lancée par la Commission européenne. Le financement à hauteur d'1,4M€, obtenu pour 4 ans par la commission européenne, a été doublé par le ministère et permettra de renforcer les équipes de soutien aux activités, de mener des mobilités ainsi que de financer des travaux de recherche en coopération avec d'autres universités de l'alliance. Dans ce cadre, l'UPEC assure la responsabilité des travaux liés à la recherche ainsi que ceux portant sur la communication et la dissémination des activités de l'alliance. Cette dimension européenne s'inscrit dans une stratégie internationale plus globale de structuration des partenariats à la fois en enseignement et en recherche.

Le maintien des mobilités internationales pour nos étudiants doit rester une de nos priorités. Avec un financement Erasmus d'1,9M€ pour deux ans, l'UPEC a conforté sa place de première Université d'Ile-de-France en financement Erasmus. Néanmoins, la baisse de la subvention de la Région Ile-de-France, environ 100k€, ne doit pas pénaliser notre politique d'internationalisation par la mobilité. L'UPEC s'engage dans le maintien du nombre de mobilité et la recherche de nouveaux financements à la mobilité des boursiers.

L'UPEC poursuit le développement d'un réseau de partenaires stratégiques dans certaines zones : Amérique Latine, Canada, Afrique, Asie du Sud-Est. Parallèlement à la structuration des partenariats en cours, l'UPEC devrait répondre à l'appel à projet du ministère pour développer un campus Franco-Indien avec Pondichéry mais également au Gabon dans le cadre de l'appel à projet PEA (Partenariats académiques Afrique-France).

Les formations en apprentissage et en continu avec la DIFPRO et UPEC_CFA

Conformément au PREF, passage au taux unique de 30% de contribution sur les recettes pour accompagner la hausse des charges de l'établissement en masse salariale et fluides afin de limiter le gel des emplois.

En 2024 c'est presque 4 000 alternants qui sont inscrits dans les formations de l'UPEC, dont 70% rattachés à **UPEC_CFA**, intégré à la Direction de la Formation Professionnelle (DiFPro). L'année 2024 a permis le premier « job dating apprentissage **UPEC_CFA** » dans une stratégie d'accompagnement des étudiants, cet événement sera reconduit en 2025 pour soutenir les efforts des collègues porteurs de formation en alternance.

La montée en charge a été associée au recrutement de personnels à la DiFPro mais aussi dans les services financier et comptable. Le financement de cette masse salariale et du coût de fonctionnement sont réalisés par le prélèvement de 400€/contrat. Un volet relatif au développement de l'apprentissage, au travers d'un accompagnement au passage des formations de master en mode mixte (FI, FA et FC) et au placement des apprentis est proposé aux composantes qui le souhaitent et qui en font la demande.

Le second volet du projet CAPE-EU, lauréat de l'AAP ASDESR du PIA4 porte sur la formation professionnelle et en apprentissage. Le succès à cet AAP permet de renforcer les équipes de la DiFPro et de développer de nouvelles formations de l'établissement. L'année 2025 sera marquée par l'arrêt de l'outil de gestion de la formation continue FORMATIC au profit d'une centralisation sur l'outil YPAREO déjà utilisé pour l'apprentissage. Ce changement d'outil de gestion s'accompagnera d'un changement des process de facturation pour une meilleure fluidité et l'amélioration de l'encaissement des recettes.

e. Politique RH et suivi de la masse salariale : une priorité en 2025.

L'UPEC s'est engagée sur de nombreux projets ayant permis des recrutements sur supports pérennes ou contractuels. Ces recrutements, qui ont permis de renforcer la recherche et la formation, posent la question d'un suivi fin de la masse salariale qui représente plus de 80% du budget de l'établissement et de sa soutenabilité. L'UPEC a choisi de se renforcer en menant une politique RH BIATSS en cohérence avec l'ensemble des projets portés et surtout à la hauteur des besoins avec plus de 80 recrutements sur les financements grands projets. La campagne d'emplois BIATSS au titre de 2025 renforce cette priorité sur les services les plus directement concernés par les évolutions évoquées supra, notamment les fonctions supports. Le renforcement de ces directions support et soutien apparaît comme une nécessité pour offrir aux entités "cœurs de métier", composantes, unités de recherche, un service à la hauteur des besoins, et d'une qualité renforcée. Cela constitue aussi une priorité, inscrite dans la COMP validé par le ministère et les mesures du PREF, pour garantir la trajectoire financière et la soutenabilité budgétaire des actions de l'établissement.

2025 doit aussi être l'année de travail avec les membres du CSA (Comité Social d'Administration) et les services support RH pour repenser l'organisation du travail dans un objectif de Qualité de Vie au Travail, de fidélisation des agents et d'attractivité. L'école des cadres, action du COMP, devra en particulier débiter.

Annexe : Rappel de la trajectoire fixée dans le PREF

	2025		
	Projection Finale	Variation en valeur Pro25-Pro24	Variation en % Pro25/Pro24-1
CHARGES			
FONCTIONNEMENT (new)	47 000 000	- 3 000 000	-6,0%
MASSE SALARIALE (new)	249 100 624	7 255 358	3,0%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 000 000	-	0,0%
TOTAL CHARGES	326 100 624	4 255 358	1,3%
PRODUITS			
SCSP (new)	227 673 671	1 986 051	0,88%
Autres subventions-Autres produits	73 400 000	5 900 000	8,7%
Dont Recherche et Autres	29 000 000	3 500 000	13,7%
dont Droits d'inscription	5 600 000	100 000	1,8%
dont CVEC	2 500 000	-	0,0%
dont Formation continue	8 200 000	200 000	2,5%
dont Formation par apprentissage	27 000 000	2 000 000	8,0%
dont Taxe d'apprentissage	1 100 000	100 000	10,0%
Apurement des comptes d'attente de recettes et facturation intégrale des produits de l'université	1 500 000	- 500 000	
Reprises provisions et Quote Part	23 000 000	1 000 000	4,5%
TOTAL PRODUITS	325 573 671	8 386 051	2,6%
RESULTAT PREVISIONNEL	- 526 953	4 130 693	88,7%
Capacité Auto Financement (CAF)	6 473 047	3 130 693	93,7%
Dépenses Investissement non financé (hors opérations pluriannuelles)	7 000 000	- 1 000 000	-12,5%
FOND DE ROULEMENT (FDR)	7 426 013	- 526 953	-6,6%
FDR JOURS	9		-8,0%